

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1534

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 1534 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16.*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

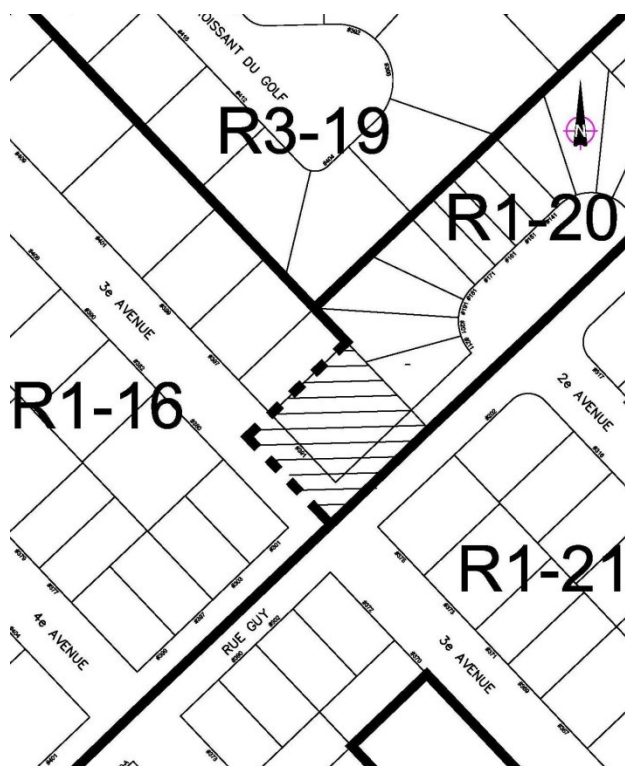
1. Lors d'une séance tenue le 9 octobre 2014, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté le premier projet de règlement n° 1534 - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 13 novembre 2014, à 19 heures** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.
3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone R1-20 à même une partie de la zone R1-16, à savoir jusqu'au terrain situé à l'intersection de la rue Guy et de la 3^e avenue.

4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement concerne les zones R1-20 et R1-16, lesquelles sont schématiquement délimitées comme suit :

Zone R1-16 : À l'est par la rue Caron, au nord par le ruisseau Féré et par une partie de la rue Marquette, à l'ouest par la 3^e avenue entre les rues Guy et Marquette, au sud par la rue Guy.

Zone R1-20 : À l'est par la 3^e avenue, à l'ouest par la 2^e avenue et au sud par la rue Guy.



Légende : /// agrandissement projeté de la zone R1-20

Donné à Deux-Montagnes, ce 29^e jour du mois d'octobre 2014.